



FONDATION POUR
LE DÉVELOPPEMENT
DE L'ENSEIGNEMENT
INTERNATIONAL

sous l'égide de la Fondation de France

Actes
2^{ème} Congrès des Sections Internationales
Valbonne - 12 & 13 Mars 2009

Atelier 3 « Normes des Sections Internationales » **Vendredi 13 Mars 2009**

Animateurs: Cathy DUCKER, Présidente, ASEICA et Membre du Comité Exécutif, FDEI
Karen NEGIAR, Membre du Comité Exécutif, FDEI



« Les normes » est un vaste sujet, et nous avons constaté à la lecture des comptes rendus du premier congrès en septembre 2007 qu'il est nécessaire de le structurer pour avoir un débat de qualité et des propositions concrètes. Nous avons donc préparé un questionnaire dont l'objectif était de recenser les avis des participants et d'aider à centrer le débat sur les points de consensus. Nous avons prévu de collecter les réponses le jeudi soir, de les synthétiser et de les présenter en début d'atelier. Malheureusement, le temps a manqué le jeudi et nous avons dû passer le début de l'atelier à recenser les réponses aux questionnaires et à identifier les thèmes les plus propices pour les discussions et les propositions.

Le questionnaire était divisé en trois parties :

- la question générale sur l'utilité d'avoir des normes
- les domaines d'application des normes
- le niveau où devrait se situer des normes : au niveau global et applicable à toutes les Sections Internationales, au niveau de chaque pays partenaire, au niveau de l'établissement.

Ayant déjà largement de quoi débattre, nous n'avons pas cherché à identifier d'autres questions.

Question générale sur le besoin et l'utilité de normes

L'ensemble des participants était très majoritairement d'accord pour considérer que l'OIB doit être un dispositif lisible par tous et qu'il était donc nécessaire et souhaitable de définir un certain nombre de normes pour assurer la qualité et le développement de ce dispositif. Une majorité plus faible pensait d'ailleurs qu'une des raisons du succès du bac de Genève est l'existence de normes claires et précises applicables à l'ensemble des établissements.

Question sur les domaines d'application des normes

Les domaines possibles d'application des normes sont les suivants, identifiés lors du premier Congrès comme étant « les cinq piliers » des Sections Internationales :

- les enseignants
- les élèves
- l'organisation et la structure
- la pédagogie
- les activités scolaires

Les enseignants

Une large majorité des participants est d'accord sur la nécessité d'avoir des normes en ce qui concerne la définition :

- de la mission de l'enseignant dans les Sections Internationales,
- de la description de poste, y compris les activités induites, périscolaires et éventuellement de coordination, de gestion, etc...
- du contrat de travail
- du profil de recrutement (diplômes, expérience pédagogique, niveau natif dans la langue du pays de la section et les moyens d'évaluation de ce niveau. . .)

Tous étaient d'accord que le critère de la nationalité ne peut pas être le seul déterminant pour enseigner en Section Internationale. Il faut avoir reçu sa formation dans le pays de la Section et y avoir vécu un certain temps. Dans la même logique, la nationalité ne devrait pas non plus être un critère d'exclusion d'un professeur qui par ailleurs a la formation, les diplômes et l'expérience pédagogique du pays de la Section.

Les normes pour l'évaluation et la formation continue des professeurs sont souhaitables mais supposent déjà l'existence de normes au niveau de la mission et de la description de poste. Il est évident qu'on ne peut pas évaluer le travail d'un enseignant que par rapport à sa mission et aux objectifs qui lui ont été fixés. Les normes (ou les recommandations) dans le domaine de l'évaluation et de la formation continue seraient donc à envisager dans un deuxième temps. Cependant, une majorité était d'accord pour considérer que l'évaluation ne devrait pas se limiter à l'Inspection de l'Education Nationale tous les cinq ans.

Les élèves

Dans cette catégorie, le groupe pense qu'il serait utile et très souhaitable d'avoir des normes dans deux domaines :

- le recrutement
- le pourcentage des élèves en Section Internationale qui passent le brevet international et l'OIB

En ce qui concerne le recrutement, les participants ont considéré que, pour faire une sélection efficace des élèves en Sections Internationales, la nationalité ne pouvait pas être le seul et principal critère déterminant et que la formulation du décret de septembre 2006 conduisait à une application non homogène de ce décret d'un établissement ou d'une académie à l'autre. Les procédures de sélection devraient comporter une étude du dossier scolaire, des tests (oraux et écrits) pour mesurer le niveau de l'élève dans la langue de la Section, ainsi qu'une appréciation générale de la capacité de l'élève à fournir un travail plus important en raison du double cursus scolaire.

En effet et dans l'état actuel des choses, certains établissements appliquent le décret à la lettre et dans son acception la plus stricte; d'autres ont leurs propres procédures de recrutement des élèves. Le résultat est une grande diversité de situations, et potentiellement beaucoup d'écarts entre le niveau des élèves acceptés d'un établissement à l'autre au sein du dispositif des Sections Internationales. Par ailleurs, il existe un manque de clarté pour les familles et un risque de litiges lorsqu'un élève n'est pas admis.

Les participants pensent qu'il serait utile d'avoir une mission d'inspection dont l'objectif serait de faire un état des lieux de la situation actuelle en ce qui concerne le recrutement des élèves dans les Sections Internationales, de faire une évaluation des critères de sélection et des tests d'entrée et de revoir le langage du décret de septembre 2006 en fonction de ces résultats.

Les participants sont d'accord sur le fait qu'un des objectifs importants des Sections Internationales est de préparer les élèves à passer le brevet international et l'OIB. Pour cette raison, il est recommandé à chaque établissement de fixer des objectifs ambitieux concernant le pourcentage d'élèves inscrits en Sections Internationales qui présente ces diplômes. Pour certaines Sections anciennes et bien établies, ce pourcentage pourrait atteindre 100%. Pour des Sections plus récentes, l'objectif serait éventuellement entre 50 et 75%.

Tous étaient d'accord sur le fait que les Sections Internationales devraient être transparentes vis à vis des familles et communiquer clairement leur attente de présenter une grande majorité des élèves au brevet international et l'OIB. De cette manière, les parents seraient informés de la finalité de ce type de scolarité et auraient une idée plus précise de ce qui est attendu en termes de travail et de résultat.

D'ailleurs, des filières dites « internationales » se développent dans certaines écoles privées où les élèves ne passent qu'un brevet et un baccalauréat ordinaire. Il est dans l'intérêt des Sections Internationales et des familles que les Sections Internationales expliquent aux familles la différence entre ce type d'offre et les « vraies » Sections Internationales qui proposent un cursus étranger à la fois linguistique et culturel, permettant l'obtention du brevet international et l'OIB.

L'organisation et la structure de la Section Internationale

Le directeur / coordinateur est une personne clé dans l'organisation d'une Section Internationale. Tous les participants sont d'accord pour considérer qu'il est important de faire constater et reconnaître le travail associé à ce rôle et d'accorder les moyens nécessaires en heures et en personnel.

Selon la taille de la Section, des responsables par matière (littérature, histoire...) pourraient être nécessaires, ainsi que d'autres responsables (admissions, conseils universitaires, etc...).

Un certain nombre de participants pensaient qu'il était important d'avoir une association des parents d'élèves par Section pour soutenir les activités de la Section Internationale et créer des liens de solidarité entre les familles.

La Pédagogie

Les participants pensaient qu'il était difficile d'établir des normes applicables à tous en ce qui concerne la pédagogie, étant donné la diversité des Sections Internationales et des nationalités. De telles normes seraient du ressort des pays partenaires en fonction des objectifs pédagogiques des autorités étrangères.

En ce qui concerne la possibilité de trouver des « valeurs » en commun pour les Sections Internationales, le groupe était très partagé. Certains participants pensaient que seules les valeurs de la République étaient possibles (liberté, égalité, fraternité. . .). D'autres personnes pensaient qu'il était possible et souhaitable d'identifier quelques valeurs complémentaires telles que : tolérance, ouverture d'esprit A titre de comparaison, l'organisation du baccalauréat international de Genève met clairement en avant sur son site les valeurs qu'elle soutient.

Les activités périscolaires

Le groupe pensait que les activités périscolaires pourraient faire l'objet de recommandations et il serait souhaitable de les définir dans le projet d'établissement.

Question sur le niveau auquel devraient s'appliquer des normes

Le groupe considère qu'il est vivement souhaitable que les normes relatives aux enseignants, aux élèves et à l'organisation des Sections Internationales s'appliquent à l'ensemble des établissements à Sections Internationales et à l'ensemble des dites Sections.

Groupes de Travail

A la suite de cette discussion générale, les participants ont identifié trois thèmes pour une discussion plus approfondie afin d'émettre des recommandations précises. Les thèmes choisis ont été:

- le rôle du directeur / coordinateur de Section
- le recrutement des élèves
- les questions spécifiques concernant le niveau primaire

Groupe 1 : le rôle du directeur / coordinateur de Section Internationale

Le groupe de travail sur ce thème a abouti aux réflexions et propositions suivantes :

Il y a deux grands modèles de Sections Internationales : celles gérées par une association agréée qui sont payantes pour les familles et celles qui sont gérées soit par l'Education Nationale, soit par le pays partenaire directement, qui sont gratuites pour les familles. Il existe également des Sections Internationales qui combinent certains aspects des deux modèles.

Certaines fonctions du directeur / coordinateur de Section sont les mêmes quelle que soit la nature de la Section, payante ou gratuite. Ces tâches sont les suivantes :

- assurer l'accueil et l'adaptation des élèves et des familles dans la Section ainsi que la liaison et le dialogue avec ces familles tout le long de la scolarité.
- assurer la liaison et la coordination avec le ou les établissements français (directeur du primaire, principal du collège, proviseur du lycée)
- coordonner avec les ambassades et les autres autorités du pays partenaire
- suivre le déroulement de la scolarité des élèves inscrits dans la Section
- assurer l'orientation des élèves pour les études en France et à l'étranger
- gérer le recrutement des élèves; présenter les candidats au chef d'établissement français
- organiser les événements et superviser les activités périscolaires.

En ce qui concerne les Sections gratuites, le directeur / coordinateur de Section, n'est pas responsable pour le recrutement et l'évaluation des professeurs car ceux-ci sont gérés par l'Inspection Générale de l'Education Nationale ou par l'attaché culturel de l'ambassade du pays partenaire. En revanche, le directeur / coordinateur de Section est souvent appelé à trouver des remplaçants en cas d'absence des professeurs dans la Section.

En ce qui concerne les Sections payantes, le directeur / coordinateur de Section a un véritable rôle de « chef d'entreprise ». En effet, il / elle est d'une part le chef d'équipe pédagogique et à ce titre est responsable du recrutement, de la supervision, de l'évaluation et la formation des professeurs. Le recrutement est une tâche qui prend beaucoup de temps. Le directeur / coordinateur est d'autre part en charge de nombreuses fonctions administratives : c'est ainsi qu'il supervise également la préparation et le suivi des budgets, la facturation aux familles, la gestion de la paie et les dépenses de fonctionnement.

Dans les Sections payantes, le rôle clé du directeur de section est en général reconnu par les associations privées gestionnaires des Sections. Lorsqu'une Section atteint une taille

d'environ 300 élèves, un poste à temps plein peut être envisagé. Pour les très grandes Sections comportant des centaines d'élèves répartis sur tous les niveaux (maternelle / primaire, collège, lycée) et sur plusieurs sites, il est souvent nécessaire de mettre en place des responsables par niveau (primaire, collège, lycée) et/ou des responsables par matière (littérature, histoire/géographie).

Le directeur / coordinateur des Sections payantes a surtout besoin de voir son rôle et son statut reconnus au sein de l'établissement français et au sein de l'Education Nationale plus généralement.

La demande a été formulée de **prévoir, en particulier pour les Sections gratuites, un proviseur adjoint dédié aux Sections Internationales lorsque le nombre d'élèves inscrits dans ces Sections atteint environ 600.** Ce proviseur adjoint travaillerait avec les directeurs / coordinateurs de Sections et permettrait d'assurer une coopération plus active et plus institutionnalisée entre les parties française et étrangère du dispositif.

De manière générale, pour assurer le bon fonctionnement et la pérennité des Sections gratuites, la fonction de coordination (décrite ci-dessus) doit être reconnue et les moyens nécessaires mis en place. A l'heure actuelle, quelques personnes dévouées assurent ce travail en plus de leurs fonctions officielles, mais ces situations ne sont pas durables et comportent un risque : si ces personnes clés ne peuvent plus continuer à assurer un travail très au delà de leurs fonctions officielles, partent à la retraite ou sont absentes, les structures ne sont pas en place pour assurer la continuité du service. Il n'est pas prudent de bâtir un dispositif sur la supposition qu'on trouvera toujours des personnes qui veulent bien assurer un travail très au delà de la définition officielle de leur poste. Il est largement préférable de constater l'existence de ce travail et de prévoir officiellement les moyens nécessaires pour le faire.

Groupe 2 : le recrutement des élèves

Autant parmi l'ensemble des participants à l'Atelier qu'au sein de ce groupe de travail, il y a unanimité pour critiquer vivement les faiblesses du décret de septembre 2006 relatives aux critères d'entrée au collège, faiblesses qui devraient donc être revues et corrigées le plus rapidement possible. Il est indispensable de réécrire la partie concernée du décret et le groupe de travail fait à cet égard les propositions suivantes.

Il est proposé que les SIs, qui sont en charge du recrutement des élèves, devraient absolument avoir accès au dossier du candidat : ce dossier devrait comprendre une lettre de motivation ainsi que les 4 à 7 derniers bulletins des candidats.

Il est par ailleurs proposé qu'un test écrit et oral dans la langue de la Section Internationale à laquelle postule le candidat soit obligatoire.

Pour les candidats ne venant pas d'un système scolaire francophone, nécessité d'une épreuve non sélective en français écrit et oral.

Voilà les 3 propositions qui devraient être prises en compte dans la révision du décret de septembre 2006.

La suggestion a été également faite qu'un test de Maths soit obligatoire pour les candidats non francophones voulant rentrer en 1^o S ou 1^o TS.

La question du « poids » respectif des élèves natifs et français au sein d'une Section a également été soulevée. Vous vous souvenez que ce même décret de septembre 2006 a supprimé les quotas. Le groupe de travail n'a pas de réponse précise à cette question, faisant néanmoins valoir que celle-ci sera probablement différente selon qu'une Section vient d'être créée ou qu'elle existe depuis de nombreuses années. Alors que le quota d'élèves natifs était autrefois de 25%, la Fondation, consultée sur cette question par le Ministère, avait préconisé en 2006 de maintenir des quotas et de ne pas aller en dessous de 15% en ce qui concerne les élèves natifs.

Groupe 3 : le primaire

Déjà lors du premier Congrès, l'importance du primaire avait été soulignée, aussi bien sur le plan de la pédagogie de l'ensemble du dispositif qu'en ce qui concerne la régularité et la pérennité de l'« alimentation » en élèves des Sections Internationales. La Fondation est très attachée à cet aspect des choses et elle se réjouit que les participants à cet Atelier aient souhaité consacrer un groupe de travail à ce sujet.

Le groupe a d'abord tenu à souligner l'importance de reconnaître le travail fait par la direction de la Section et la nécessité de préciser un socle de compétences pour cette fonction. Il a semblé nécessaire qu'il y ait une décharge des tâches administratives, en particulier dans les écoles primaires qui ont plusieurs Sections Internationales. Ce besoin de reconnaissance, d'identification qui s'exprime d'une manière générale dans l'Atelier est particulièrement vrai et fort en ce qui concerne le stade de l'école primaire.

Le groupe a également fait valoir le bénéfice pour l'école primaire à ce que les Sections soient consultées lors du recrutement des instituteurs français et vice versa. De même, il est apparu important que l'instituteur français soit sur un poste à profil et qu'il possède quelques notions de la langue de la Section et que l'enseignant de la Section en possède quelques uns en français.

Le groupe a considéré que le recrutement des élèves en primaire dépend beaucoup du contexte et qu'il n'est pas efficace de fixer des normes qui, dans l'absolu, seraient inapplicables. La loi de l'offre et de la demande joue beaucoup et les critères de recrutement pour une Section en phase de démarrage seront à l'évidence différents de ceux d'une Section bien implantée : une Section bien implantée aura plus fréquemment des élèves bilingues et aura tendance à ne pas recruter des enfants qui ne le sont pas. La solution sera alors d'ouvrir d'autres Sections Internationales, de façon à réduire la portée de cette situation d'« exclusion ».

Par ailleurs, l'importance de ne pas mettre des élèves en difficulté au moment du recrutement comme pendant leur scolarité en primaire a été soulignée.